

La Cour de justice européenne estime que les avocats peuvent être soumis au régime TVA

28 juillet 2016 18:50

Anaïs Sorée

La Cour de Justice européenne donne tort aux avocats qui estiment qu'une application de la TVA sur leurs honoraires constitue une violation de la garantie du droit d'accès à la Justice.

La Belgique est le dernier pays européen à ne pas appliquer de TVA sur les honoraires des avocats. Mais elle va sans doute bientôt s'aligner. En 2014, une loi a tenté d'instaurer une TVA à 21% pour les avocats. Mais plusieurs barreaux francophones et germanophone et des associations ont introduit un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle. Cette dernière a alors saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de savoir si l'assujettissement des prestations de service des avocats à la TVA et l'augmentation des coûts qui en découle pour les justiciables sont conformes au principe de l'égalité des armes devant la loi.

La CJUE a rendu son arrêt hier. Elle considère que la TVA constitue une faible partie du coût total de la procédure judiciaire et qu'elle ne représente pas un obstacle insurmontable pour l'accès à la Justice. Elle donne donc tort aux avocats. *"Cette décision n'est pas satisfaisante car elle prive une bonne partie des justiciables d'un accès à la justice. C'est un déni de démocratie; un manquement du devoir de l'Etat de garantir l'égalité des citoyens devant la Justice"*, réagit Jean-Pierre Buyle, vice-président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

Un produit de luxe

"Je suis convaincu que la Justice devient un produit de luxe pour les plus riches ainsi que pour les plus pauvres pour qui il y a une aide prévue". Il rappelle les seuils de revenus autorisés pour obtenir cette aide juridique: 953 euros pour un isolé et 1.224 euros pour des cohabitants. *"Il y a donc toute une série de personnes qui ne sont pas concernées et qui vont bientôt devoir payer la TVA de 21% en plus. Ces seuils doivent être revus. Mais je sais que c'est un vœu pieu. Les caisses de l'État sont vides. Des économies de 20% sont déjà à l'ordre du jour dans la Justice."*

Source: L'Echo

Copyright L'Echo